

L'enquête annuelle Acemo sur le Dialogue Social en Entreprise vise à collecter des données sur la tenue de négociations d'entreprise, la présence d'institutions représentatives du personnel et d'organisations syndicales, et enfin sur les arrêts collectifs de travail.

Ses résultats sont disponibles sur le site www.travail-emploi.gouv.fr.

Je vous remercie par avance de votre participation.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° 2020A058TV de la Ministre du travail et du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2020 – Arrêté en date du 24/10/2019.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la Dares.

Ce questionnaire concerne l'ensemble de l'entreprise :

Merci d'éventuellement compléter ou corriger **ci-après** l'identification de votre entreprise (raison sociale, adresse) ou celle de votre correspondant (nom, adresse, téléphone, courriel) ou de nous signaler toute restructuration.

**ACTIVITÉ ET CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE (ACEMO)
ENQUÊTE ANNUELLE SUR LE DIALOGUE SOCIAL EN ENTREPRISE EN 2019**

Merci de nous renvoyer ce questionnaire (rempli en noir) au moyen de l'enveloppe T jointe, **avant le**

I. SERVICE(S) RÉPONDANT À L'ENQUÊTE

Cette enquête fait appel à des connaissances sur les relations sociales et la formation professionnelle dans votre entreprise. Il est souhaitable de l'orienter vers les personnes ou les services les mieux informés en la matière. Veuillez indiquer à quel(s) service(s) de l'entreprise appartiennent la ou les personnes qui ont rempli ce questionnaire :

Direction Générale -1 Service comptabilité ou paie -2
Service du personnel ou DRH -3 Direction des Relations Sociales -4
Cabinet comptable externe -5

Autres :

II. PRINCIPALE CONVENTION COLLECTIVE DE BRANCHE EN 2019

1. Indiquez votre situation au regard de la convention collective de branche suivante :

La principale convention collective de branche est celle dont les dispositions s'appliquent au plus grand nombre de salariés dans votre entreprise. Le numéro indiqué est l'identifiant de convention collective (code IDCC) disponible sur www.travail-emploi.gouv.fr/idcc

Vous appliquez de façon principale cette convention collective

Vous n'appliquez pas de convention collective

2. Vous appliquez de façon principale une autre convention collective, merci de préciser :

Identifiant de votre convention collective principale (code IDCC)

Libellé de votre convention collective principale :

3. En 2019, votre entreprise fait-elle partie :

• d'un groupe ? (voir notice) Oui Non Ne sais pas

• d'une unité Économique et Sociale (UES) ? (voir notice) Oui Non Ne sais pas

Tournez la page SVP ►

III. LES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL EN 2019 DANS VOTRE ENTREPRISE, SES ÉTABLISSEMENTS OU L'UES

1. En 2019, les institutions représentatives du personnel suivantes existaient-elles dans votre entreprise, l'un de ses établissements (si l'entreprise est composée de plusieurs établissements) ou l'UES (Unité Économique et Sociale) à laquelle votre entreprise appartient éventuellement ? (voir notice)

*Si un salarié cumule plusieurs mandats, cochez autant de cases que de fonctions exercées.
En cas de changement d'instances en cours d'année, notamment passage à un CSE, cochez toutes les instances qui ont été présentes en 2019.*

DS – Délégué(s) syndical(aux)	<input type="checkbox"/> -1	RSS – Représentant(s) de section(s) syndicale(s)	<input type="checkbox"/> -2
DP – Délégué(s) du personnel	<input type="checkbox"/> -3	CSE – Comité social et économique	<input type="checkbox"/> -7
CE – Comité d'entreprise ou d'établissement	<input type="checkbox"/> -4	Conseil d'entreprise	<input type="checkbox"/> -8
CHSCT	<input type="checkbox"/> -5	Représentants « de proximité »	<input type="checkbox"/> -9
DUP ou instance regroupée (CE, DP et/ou CHSCT) ..	<input type="checkbox"/> -6	CSSCT – Commission santé, sécurité et conditions de travail ..	<input type="checkbox"/> -10
Autres	<input type="checkbox"/> -11	Précisez <input style="width: 200px; height: 20px;" type="text"/>	
Aucune	<input type="checkbox"/> -12		

2. En 2019, des organisations syndicales étaient-elles présentes dans votre entreprise, l'un de ses établissements ou l'UES (Unité Économique et Sociale) ? (voir notice)

Oui

Non

Ne sais pas

IV. LA NÉGOCIATION COLLECTIVE EN 2019 DANS VOTRE ENTREPRISE, SES ÉTABLISSEMENTS OU L'UES

1. En 2019, avez-vous engagé une ou des négociations collectives (y compris la négociation annuelle) dans votre entreprise, l'un de ses établissements (si l'entreprise est composée de plusieurs établissements) ou l'UES (Unité Économique et Sociale) à laquelle votre entreprise appartient éventuellement ? (voir notice)

On entend ici par négociation le processus par lequel représentants de la direction et représentants des salariés se réunissent dans le but de parvenir à la signature d'un accord, que ce processus aboutisse ou non. Cette définition exclut les échanges informels.

NON →

OUI

↓

2. Vous n'avez pas engagé de négociation en 2019 parce que :

Plusieurs réponses possibles

- Une ou des négociations sont prévues en 2020 -1
- Vous appliquez un accord d'entreprise toujours en vigueur -2
- Vous appliquez directement une convention collective de branche -3
- Il n'y a pas d'interlocuteur du côté des salariés -4
- Vous n'en sentez pas l'utilité -5
- Pour une autre raison -6

} **Allez à la partie V**

↳ **Précisez**

3. Quel(s) représentant(s) des salariés ont participé à cette ou ces négociations ?

Plusieurs réponses possibles

DS – Délégué(s) syndical(aux)	<input type="checkbox"/> -1	RSS – Représentant(s) de section(s) syndicale(s)	<input type="checkbox"/> -2
DP – Délégué(s) du personnel	<input type="checkbox"/> -3	Membre(s) du CSE – Comité social et économique	<input type="checkbox"/> -6
CE – Comité d'entreprise ou d'établissement	<input type="checkbox"/> -4	Membre(s) du Conseil d'entreprise	<input type="checkbox"/> -7
DUP ou instance regroupée (CE, DP et/ou CHSCT) ...	<input type="checkbox"/> -5		
Un salarié mandaté (par une organisation syndicale) ..	<input type="checkbox"/> -8		

4. Cette ou ces négociations ont-elles abouti à la signature d'au moins un accord ou avenant en 2019 dans votre entreprise, l'un de ses établissements ou l'UES (Unité Économique et Sociale) ? (voir notice)

Oui

Non (y compris PV de désaccord)

Négociation(s) en cours

THÈMES DE NÉGOCIATIONS ET D'ACCORDS

5. Parmi les thèmes proposés dans le tableau ci-dessous, lesquels ont fait l'objet, en 2019, de négociations puis d'éventuels accords ou avenants signés **dans votre entreprise, l'un de ses établissements ou l'UES (Unité Économique et Sociale)** ? (voir notice)

Plusieurs thèmes possibles

	Thèmes négociés sans signature en 2019	Thèmes négociés avec signature en 2019
Salaires et primes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Épargne salariale (intéressement, participation, Plan d'Épargne Entreprise, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Temps de travail (durée, aménagement, heures supplémentaires, forfaits, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emploi (y compris plan de sauvegarde de l'emploi, GPEC, seniors, ruptures conventionnelles collectives, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conditions de travail (sécurité, risques psychosociaux, pénibilité, santé, télétravail, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Égalité professionnelle femme/homme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentation du personnel, droit syndical et de la négociation (élections, mise en place d'un CSE, formation des élus, BDES, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Avez-vous abordé d'autres thèmes au cours de négociations en 2019 ? Si oui, indiquez-les dans le tableau ci-dessous en précisant s'ils ont fait l'objet d'accords ou avenants signés :

	Thèmes négociés sans signature en 2019	Thèmes négociés avec signature en 2019
Autre thème n° 1 Précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre thème n° 2 Précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre thème n° 3 Précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

V. LES ACCORDS OU AVENANTS VALIDÉS PAR RÉFÉRENDUM EN 2019

1. Si des accords (ou avenants) ont été conclus en 2019 **dans votre entreprise, l'un de ses établissements ou l'UES (Unité Économique et Sociale)**, certains ont-ils fait l'objet : (voir notice)

- d'un référendum suite à un accord signé avec élus ou salariés **mandatés** ? Oui Non
- d'un référendum suite à un accord signé avec des syndicats **non majoritaires** ? Oui Non
- d'un référendum pour validation d'un accord proposé **en l'absence de tout représentant du personnel** ? Oui Non

VI. LA NÉGOCIATION COLLECTIVE EN 2019 AU NIVEAU DU GROUPE

SI VOTRE ENTREPRISE APPARTIENT À UN GROUPE :
(sinon, allez à la partie VII)

1. Une ou des **négociations** entre représentants de la direction et représentants de salariés ont-elles été engagées en 2019 **au niveau du groupe** auquel appartient l'entreprise ?

Oui Non Ne sais pas } **Allez à la partie VII**

2. Si Oui, cette ou ces négociations de groupe ont-elles abouti à la **signature d'au moins un accord ou avenant en 2019** ?

Oui
Non (y compris PV de désaccord)
Négociation(s) en cours
Ne sais pas



3. Sur quel(s) thème(s) a-t-il (ont-ils) été signé(s) ?

Tournez la page SVP ►

